

Monsieur Bernard LANNES
Président de la Coordination Rurale
Coordination Rurale
BP 50590
1 impasse Marc Chagall
32022 AUCH CEDEX 9

Paris, le 17 octobre 2016

Monsieur,

Vous m'avez adressé le manifeste de la Coordination rurale, par lequel vous appelez à la régulation de la politique agricole commune, et je vous en remercie. C'est pour moi l'occasion de tracer les grandes lignes de mon projet pour l'agriculture française.

Les agriculteurs vivent aujourd'hui une crise très forte. J'ai vu et écouté leur désarroi, entendu leur appel qui exprime à la fois détresse et espoir. Les agriculteurs attendent des perspectives claires et des engagements qui seront tenus. Pour répondre à cette attente, je propose, au-delà des mesures d'urgence destinées à répondre à la crise actuelle, des dispositions de nature à redresser durablement notre agriculture et notre industrie agroalimentaire, à relever les défis économiques, environnementaux et sociétaux auxquels notre agriculture fait face. Ces dispositions visent : à réorienter la Politique agricole commune (PAC) pour mieux soutenir les producteurs ; à sécuriser les relations entre les acteurs des filières ; à mieux répondre aux attentes des marchés agricoles et alimentaires en France et dans le monde ; à alléger les charges sociales, fiscales et réglementaires qui pèsent sur les entreprises agricoles et agroalimentaires ; à soutenir l'investissement et l'innovation pour renforcer la compétitivité du secteur et, enfin, à repenser le statut des exploitants agricoles pour les considérer enfin comme des entreprises.

La réorientation la Politique agricole commune (PAC) permettra de mieux soutenir les producteurs. Il s'agit de peser de tout notre poids, dès 2017, sur la nouvelle PAC qui entrera en vigueur en 2020. Il s'agit aussi de protéger les entreprises agricoles contre la volatilité des prix au travers d'une réglementation encadrant l'intervention financière sur les marchés à terme, d'un mécanisme d'assurance garantissant un revenu minimum en cas d'aléa et de dispositifs de gestion des crises. Notre action consiste également à simplifier la PAC pour alléger le fardeau administratif qui pèse sur les agriculteurs. Il convient enfin de maintenir les crédits de la PAC et la part des crédits alloués à la France.

Sécuriser les relations entre les acteurs des filières passe par le renforcement du poids des agriculteurs au sein des filières alimentaires, la révision de la loi de modernisation de l'économie pour mettre fin à la guerre des prix, et l'encouragement à la contractualisation et à la négociation interprofessionnelle.

Mieux répondre aux attentes des marchés agricoles et alimentaires, en France et dans le monde, implique de favoriser l'agriculture de proximité, de mieux valoriser les productions françaises, de prospecter de nouveaux marchés, de fédérer les efforts en matière d'exportation par un pilotage public plus cohérent et d'adopter une stratégie offensive vis-à-vis des accords de libre-échange négociés par la Commission européenne.

La démarche visant à alléger les charges sociales, fiscales et réglementaires qui pèsent sur les entreprises agricoles et agroalimentaires, consiste à réviser la fiscalité agricole, à mettre fin aux dérives de la directive « travailleurs détachés », à simplifier le fonctionnement de la PAC et de la MSA, à consolider les 10 points d'allègement de charges sociales décidés en 2015 et 2016 et à mettre immédiatement un terme à la « sur-transposition » des contraintes européennes.

Soutenir l'investissement et l'innovation pour renforcer la compétitivité du secteur nécessite de rattraper le retard d'investissement des filières en mobilisant les crédits FEADER du « deuxième pilier » de la PAC, et consiste à soutenir la recherche et les projets innovants, à lancer un plan de méthanisation et à instaurer un régime spécifique de l'installation agricole qui se substituerait à celui des installations classées pour la protection de l'environnement.

Repenser le statut des exploitants agricoles pour les considérer enfin comme des entreprises nécessite d'engager la mise à jour du cadre juridique et réglementaire du métier d'agriculteur et de faire du ministère de l'agriculture le pivot de toutes les règles s'appliquant aux agriculteurs.

L'agriculture est une partie vitale de la France. La France se doit donc d'être à ses côtés, tout comme je le serai, confiant que je suis dans une économie agricole puissante, respectueuse des hommes et des territoires, qui doit repartir à la conquête des consommateurs du monde entier afin que l'agriculture française redevienne la première agriculture d'Europe.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Main Lyell



Alain JUPPE

Primaire Ouverte de la Droite et du Centre - 20 et 27 novembre 2016

Pour voter, il suffit d'être inscrit sur les listes électorales

renseignements sur le site : alainjuppe2017.fr